

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 22 septembre 2026

N° 028-2026

Conseillers

Nombre en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Procurations : 3

Nombre de votants : 18

Votes

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

17 septembre 2026,

Affichée et mise en ligne

le 17 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Etaient présents : MM. KOCIUBA, CABOUILLET, CAPITAINE, DENIS, FALLON, GOURNET, STIENNE

MMES BENYAHIA, DEBREF, DUBRUNQUEZ, HAMEL, JACOB, LAVAY, POUPONNEAU, WILLEMET

Absents excusés :

Mme FONTAINE B. qui a donné pouvoir à Mr KOCIUBA,

Mr LEBEGUE qui a donné pouvoir à Mr DENIS,

Mr VASCONI qui a donné pouvoir à Mme JACOB,

Mr RONSIN.

A été désigné secrétaire de séance : Mr CABOUILLET Jean-Yves

Le procès-verbal du 5 juin est approuvé.

Objet : Versement d'une subvention exceptionnelle de 200€ (deux cents euros) à l'association Rethel Sud-Ardennes Triathlon.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget prévisionnel 2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 22 septembre 2026 ;

CONSIDERANT que l'association Rethel Sud-Ardennes Triathlon a sollicité l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation du duathlon du pays Rethémois ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-ATTRIBUE une subvention exceptionnelle à l'association Rethel Sud-Ardennes Triathlon d'un montant de 200.00€ (deux cents euros).

Le secrétaire de séance, Jean-Yves CABOUILLET



Le Maire, Michel KOCIUBA



En séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme, Sault-lès-Rethel, le 24/09/2026

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission

en sous-préfecture le 24/09/2026

de la publication le 24/09/2026

Mise en ligne sur le site internet le 24/09/2026